



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
RESTREINTE

UNEP/WG.6/2
22 novembre 1976

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Consultation d'experts sur les parcs marins
et les zones humides de la région méditerranéenne
Tunis, 12 - 14 janvier 1977

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Point 1 : Ouverture de la Consultation (Documents : UNEP/WG.6/INF.2, UNEP/WG.6/INF.3)

Comme la Consultation est une réunion d'experts chargés de donner au Directeur exécutif du PNUE des conseils sur les parcs marins et les zones humides de la région méditerranéenne, elle sera ouverte et présidée par un représentant du Directeur exécutif. Dans sa déclaration d'ouverture, le Président exposera les activités entreprises par le PNUE dans le cadre général du Plan d'action pour la protection et le développement de la région méditerranéenne, et indiquera la relation entre la Consultation et ces activités.

Point 2 : Intérêt des parcs marins et des zones humides de la région méditerranéenne (Documents : UNEP/WG.6/INF.4, UNEP/WG.6/INF.5, UNEP/WG.6/INF.6, UNEP/WG.6/INF.7, UNEP/WG.6/INF.8, UNEP/WG.6/INF.9)

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants seront appelés à étudier l'importance particulière des parcs marins et des zones humides pour l'équilibre écologique de la région méditerranéenne, ainsi que leur intérêt pour des écorégions situées au-delà de la zone de la mer Méditerranée.

Point 3 : Examen et mise à jour des renseignements existants sur les parcs marins et les zones humides de la région méditerranéenne (Documents : UNEP/WG.6/INF.6, UNEP/WG.6/INF.10, UNEP/WG.6/4)

Les participants seront invités à examiner et à commenter les documents UNEP/WG.6/INF.6 et UNEP/WG.6/INF.10. Les monographies nationales que les participants ont tous été priés de rédiger devraient apporter des renseignements supplémentaires utiles pour l'examen général de la question des parcs marins et des zones humides de la région méditerranéenne. Le projet de schéma d'un répertoire des parcs régionaux de la région méditerranéenne, y compris les parcs marins et les zones humides (UNEP/WG.6/4), sera également étudié à propos de ce point de l'ordre du jour.

Point 4 : Principes et directives pour la création et la gestion de parcs marins et de zones humides dans la région méditerranéenne
(Documents : UNEP/WG.6/3, UNEP/W.3.6/INF.4, UNEP/WG.6/INF.10)

L'une des tâches principales de la Consultation sera d'approuver un ensemble de principes et de directives pour la création et la gestion de parcs marins et de zones humides dans la région méditerranéenne. Le document UNEP/WG.6/3 contient un projet de directives, et les participants seront invités à l'étudier et à le réviser en tenant compte de leur expérience pratique et de leur connaissance de la région.

Point 5 : Recommandations

Le Directeur exécutif souhaite que les participants à la Consultation lui donnent des conseils sur un futur plan d'action pour la région méditerranéenne dans le domaine des parcs marins et des zones humides. Ce plan d'action pourrait prévoir :

- l'organisation d'une association des parcs marins et des zones humides de la région méditerranéenne, les fonctions de coordonnateur étant assurées par l'administration de l'un des parcs marins;
- des réunions périodiques régulières de représentants des parcs marins et des zones humides de la région méditerranéenne, qui examineraient l'expérience acquise et les difficultés rencontrées;
- l'intensification de la recherche sur les problèmes écologiques des parcs marins et des zones humides, en particulier dans les régions menacées par la pollution et d'autres conséquences des activités de l'homme;
- la publication et la mise à jour constante d'un répertoire des parcs nationaux de la région méditerranéenne, y compris les parcs marins et les zones humides;
- l'examen des recommandations et directives adoptées par la Consultation d'experts de Tunis par les participants à la Réunion intergouvernementale des Etats côtiers de la région méditerranéenne sur le Plan bleu (Split, Yougoslavie, 31 janvier - 4 février 1977) et les participants à la Consultation intergouvernementale concernant un projet de protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique (Athènes, Grèce, 7 - 11 février 1977).

Point 6 : Clôture de la Consultation

Il s'agit d'une simple question de procédure.